



Horticulture et petit élevage



Votre formulaire est soumis électroniquement et sera traité par l'administration renseignée ci-contre

**Service public de Wallonie**

Agriculture, Ressources naturelles et
Environnement

Département du Développement, de la Ruralité et
des Cours d'eau et du Bien-Être animal
Direction de la Qualité et du Bien-Être animal

Îlot Saint-Luc, chaussée de Louvain 14
5000 Namur

Contact :

E-mail : hobbyiste.horticulture.elevage.dgo3@spw.wallonie.be

Demande d'agrération

Objet

Ce formulaire permet d'introduire une demande d'agrération en tant que formateur et conférencier dans le secteur hobbyiste horticole et du petit élevage.

Réglementation

Articles 3 et 5 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 janvier 2019, portant exécution du chapitre II du titre IV du Code wallon de l'Agriculture.

1. Identification du demandeur

M. Mme	Nom	Pr��nom		
Date de naissance				
Nationalit��				
Adresse				
Rue		Num��ro		Bo��te
Code postal	Localit��			
Pays				
Veuillez fournir au moins un num��ro de t��l��phone.				
T��l��phone		T��l��phone		T��l��phone
E-mail				

2. Secteurs concern  s

S  lectionnez les secteurs dans lesquels vous   tes comp  tant et pour lesquels vous demandez une agr  ation.

☒ Secteurs horticoles

- ☐ Horticulture mara  ch  re
- ☐ Arboriculture fruiti  re
- ☐ Horticulture ornementale
- ☐ Floriculture
- ☐ P  pini  re
- ☐ Serriculture
- ☐ Paysagisme
- ☐ Myciculture
- ☐ Technique horticole

☒ Secteurs du petit   levage

- ☐ Grandes volailles
- ☐ Volailles naines
- ☐ Pigeons
- ☐ Cobayes
- ☐ Lapins
- ☐ Oiseaux de parcs et aquatiques
- ☐   levage de gast  ropodes
- ☐   levage d'insectes

2.1. Comp  tences

Profession principale

Quelles sont vos comp  tences dans le secteur hobbyiste horticole et/ou du petit   levage ?

☒ Vous disposez d'un dipl  me en la mati  re.

D  taillez vos comp  tences

☒ Vous disposez d'un brevet ou certificat en la mati  re.

D  taillez vos comp  tences

☒ Vous comptez un minimum de 2 ans d'exp  rience.

D  taillez vos comp  tences

Disposez-vous d'un site internet ?

☒ Oui

Renseignez le site

☐ Non

 Apr  s avoir compl  t   votre formulaire, vous devrez joindre la preuve de vos comp  tences, telle qu'une copie de votre dipl  me, certificat, brevet ou CV.

3. D  claration sur l'honneur

Nom

Pr  nom

☐ D  clare sur l'honneur que les donn  es renseign  es dans ce formulaire sont compl  tes et exactes.

☐ Autorise la publication de mes donn  es par l'Administration et par les f  d  rations en horticulture et petit   levage,    des fins de promotion de la formation wallonne hobbyiste horticole et du petit   levage.

4. Protection de la vie priv  e et voies de recours

4.1. Protection de la vie priv  e

Comme le veut le R  glement g  n  ral sur la protection des donn  es (RGPD), nous vous signalons que :

- les donn  es que vous fournissez en compl  tant le formulaire sont destin  es    assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces donn  es seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la d  marche qui est identifi   dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir acc  s aux donn  es    caract  re personnel vous concernant qui sont   ventuellement d  tenues par le Service public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'acc  s    mes donn  es personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit    la rectification de vos donn  es en vous adressant aux administrations du Service public de Wallonie avec lesquelles vous   tes en contact ;
- les droits    l'effacement des donn  es,    la limitation du traitement et    l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas sp  cifiques et limit  s vis-  -vis des autorit  s publiques. L'administration du Service public de Wallonie avec laquelle vous   tes en contact, vous pr  cisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concern  .

4.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la proc  dure, vous n'  tes pas satisfait de la d  cision rendue ?

1. Introduire un recours interne    l'administration.

Adressez-vous    l'administration concern  e pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif sp  cifique si celui-ci est pr  vu dans la proc  dure.

2. Adresser une r  clamation aupr  s du M  diateur.

Si au terme de vos d  marches pr  alables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la d  cision, il vous est possible d'adresser une r  clamation aupr  s du M  diateur de la Wallonie et de la F  d  ration Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Nam  che, 54    5000 Namur

T  l. gratuit 0800 19 199

<http://www.le-mediateur.be>